

MARCELLAZ
en Faucigny



ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : Modification n°2 du Plan local d'urbanisme de la commune de MARCELLAZ.

Par arrêté du 16 juin 2020,

Le maire de Marcellaz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du P.L.U..

A cet effet, par décision du 10 juillet 2020, M. le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Bruno PERRIER, Attaché administratif retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 14 août 2020 au vendredi 25 septembre 2020 inclus, les mardis et vendredis de 14h à 17h et les jeudis de 8h30 à 9h30 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie. Le dossier sera également disponible sur le site Internet de la Commune (www.mairie-marcellaz.fr). A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site Internet de Marcellaz est mis à la disposition du public à la mairie de Marcellaz aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Vendredi 14 août 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 23 septembre 2020 de 9h à 12h00
- Vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie (3, place de la mairie 74250 MARCELLAZ) ou à l'adresse électronique dédiée (enquetepublique.marcellaz@gmail.com).

Les observations et les propositions transmises au siège de l'enquête par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Marcellaz 3, place de la mairie 74250 MARCELLAZ.

Pour assurer une information complète du public, les observations et les propositions adressées par courriel seront régulièrement transférées sur le site Internet de Marcellaz (www.mairie-marcellaz.fr).

Dès qu'ils auront été transmis en mairie, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au secrétariat aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site Internet de Marcellaz (www.mairie-marcellaz.fr).

MARCELLAZ, le 24 juillet 2020.
LE MAIRE, Luc PATOIS